

Schéma Régional de Santé 2018-2023: Bilan des actions des Feuilles de Route PRS 2018-2021



Orientation Stratégique : Le renforcement de la veille sanitaire et de la capacité de réponse aux situations exceptionnelles en territoires insulaires

Objectifs Généraux à 10 ans :
 - Conforter la coopération régionale autour des enjeux de veille sanitaire
 - Consolider la capacité de veille et de vigilance du système de santé
 - Renforcer la capacité de réponse du système de santé à des situations exceptionnelles

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Synthèse des actions menées 2018- 2021	Perspectives 2023/2033 SRS La Réunion
<p>1. Contribuer au renforcement et à la pérennisation de réseaux coordonnés de veille et de sécurité sanitaire dans la région Océan Indien</p>	<p>1. Sensibilisation de la Commission de l'Océan Indien et de l'AFD pour garantir le développement et la pérennisation du réseau régional de veille sanitaire</p>	<p>En 2020, participation de l'ARS à un atelier régional sur le développement d'un plan de réponse ZSOI en matière de lutte contre les maladies vectorielles. En 2021, L'ARS poursuit sa participation active aux travaux du réseau SEGA ONE HEALTH, avec participation au Comité Technique régional (CTR) en oct 2021 et du Comité de Pilotage (COPIL) en décembre 2021 de la COI. Pour ce qui concerne les travaux d'analyse de faisabilité de la pérennisation financière du réseau par les Etats membres, cette idée a évolué en 2022 avec l'idée d'aller vers une construction en mode projet et une restructuration de l'Unité de Veille Sanitaire (UVS). Enfin, la création d'un réseau de points de contact à la Réunion sur les Pôles thématiques, désignés comme prioritaires par le réseau SEGA One Health. En 2022, l'ARS Réunion poursuit sa participation active aux travaux du réseau SEGA ONE HEALTH de la COI et aux réunions hebdomadaires du jeudi. Pour ce qui concerne les travaux d'analyse de faisabilité de la pérennisation financière du réseau par les Etats membres, cette idée a évolué en 2021 avec l'idée d'aller vers une construction en mode projet et une restructuration de l'Unité de Veille Sanitaire (UVS). Enfin, la création d'un réseau de points de contact à la Réunion sur les Pôles thématiques, désignés comme prioritaires par le réseau SEGA One Health. En 2021 : tenue d'ateliers sur le changement climatique avec la création d'indices sur lesquels les pays travaillent. Un atelier sur la surveillance communautaire afin de mieux coordonner les systèmes existants dans les pays. Reprise des ateliers thématiques LAV en lien avec le CIRAD. En 2022 : tenue de l'atelier Risque vectoriel, changement climatique et Santé. Poursuite des ateliers de travail mis en place et mission COI sur les Pôles Thématiques avec la venue d'experts pour des enquêtes de terrain. La DVSS (chargée de mission coopération internationale) en lien avec SPF participe aux réunions régulières du réseau SEGA. La CVAGS contribue en amont ou en participation directe à ce réseau. Pérennisation du partage d'informations grâce à la mise en place de réunions COI LAV trimestrielles.</p>	<p>FARS Réunion poursuit sa participation active aux travaux du réseau SEGA ONE HEALTH de la COI et aux réunions hebdomadaires du jeudi.</p>
	<p>2. Participation de La Réunion et de Mayotte au partage des données de surveillance à l'échelle régionale et intégration de ces informations dans les stratégies locales de veille sanitaire et de préparation à la riposte</p>	<p>en 2021 : Tenue d'ateliers sur le changement climatique avec la création d'indices sur lesquels les pays travaillent. Un atelier sur la surveillance communautaire afin de mieux coordonner les systèmes existants dans les pays. Reprise des ateliers thématiques LAV en lien avec le CIRAD en 2022: Poursuite des ateliers de travail mis en place et mission COI sur les Pôles Thématiques avec la venue d'experts pour des enquêtes de terrain. La DVSS (chargée de mission coopération internationale) en lien avec SPF participe aux réunions régulières du réseau SEGA. La CVAGS contribue en amont ou en participation directe à ce réseau.</p>	<p>Pour ce qui concerne les travaux d'analyse de faisabilité de la pérennisation financière du réseau par les Etats membres, cette idée a évolué en 2021 avec l'idée d'aller vers une construction en mode projet et une restructuration de l'Unité de Veille Sanitaire (UVS). Enfin, la création d'un réseau de points de contact à la Réunion sur les Pôles thématiques, désignés comme prioritaires par le réseau SEGA One Health.</p>
	<p>3. Développement au sein du réseau régional des capacités de détection et de surveillance des risques émergents (résistance bactérienne aux antibiotiques, zoonoses, grippe,...)</p>	<p>en 2021 : Tenue d'ateliers sur le changement climatique avec la création d'indices sur lesquels les pays travaillent. Un atelier sur la surveillance communautaire afin de mieux coordonner les systèmes existants dans les pays. Poursuite des ateliers de travail sur la LAV en 2022: Travail sur les indicateurs mis en place et renforcer la surveillance et les échanges entre les pays</p>	
	<p>4. Contribution aux travaux à l'échelle régionale de préparation des territoires à la réponse aux situations de crise sanitaire</p>	<p>en 2021: Mise en place d'indicateurs santé/changement climatique Mise en commun des procédures existantes dans les pays pour trouver une harmonisation en 2022: Développement du pôle CSF en tant que comité régional d'experts en surveillance aux frontières et des voyageurs. Mise en place d'indicateurs santé/changement climatique Mise en commun des procédures existantes dans les pays pour trouver une harmonisation Note relative à l'état des lieux de la planification et à la capacité à gérer un double choc établie par les ARS de la Réunion et de Mayotte en lien avec les préfectures respectives.</p>	<p>Impulsion et participation aux travaux de la COI visant au renforcement de la préparation à l'échelle régionale à la réponse aux situations de crise sanitaire / Elaboration d'une convention avec l'ARS Mayotte dont un champ sera sur ses aspects.</p>
	<p>5. Evolution des stratégies de contrôle sanitaire aux frontières à la Réunion et à Mayotte, en lien avec les outils de surveillance développés à l'échelle régionale</p>	<p>en 2021: Tenue d'ateliers sur le changement climatique avec la création d'indices sur lesquels les pays travaillent. Un atelier sur la surveillance communautaire afin de mieux coordonner les systèmes existants dans les pays. Poursuite des ateliers de travail sur la LAV en 2022: Poursuite des réunions du pôle CSF. Animation du réseau par le point de contact. Retour au travers de réunions tous les 4 mois Harmonisation des stratégies dans le cadre de la prévention Covid pour la reprise des croisières régionales</p>	<p>Evolution des stratégies et modalités de contrôle sanitaire aux frontières à la Réunion et à Mayotte</p>
<p>2. Renforcer la capacité à détecter précocement les signaux sanitaires et à gérer les menaces à La Réunion et Mayotte</p>	<p>1. Promotion auprès des acteurs de santé de la culture du signalement et de leur participation aux systèmes de surveillance :</p>		
	<p>• Création d'outils de communication</p>	<p>La CVAGS dispose d'une messagerie sécurisée pour la transmission de certaines données sensibles. Nous relayons certains messages aux professionnels de santé</p>	
	<p>• Animation de réseaux</p>	<p>1 réunion RRSS s'est tenue en 2021</p>	<p>Poursuite de ces réunions RRSS</p>
	<p>• Promotion du portail de signalements et des outils numériques de signalements</p>	<p>Le PSIG est désormais assez bien connu des déclarants, mais nous continuer à signaler les modes de déclaration possible sur le site internet de l'ARS ou dans nos bulletins de rétro-informations (RIVAGES)</p>	<p>Poursuite de la promotion des outils de déclaration (PSIG ou autre futur outil de déclaration)</p>
	<p>• Rétro-information régulière : bulletins, points épidémiologiques, alertes, réunions et journées régionales de veille sanitaire, sites internet dédiés (plateforme OIS)</p>	<p>Bulletins RIVAGES à échéances régulières</p>	<p>A pérenniser</p>
	<p>2. Coordination des systèmes de vigilances des risques liés aux soins :</p>	<p>Désignation du CPIAS dans sa configuration actuelle dans le prolongement de l'ex-ARLUN après appel à candidature. Création et animation du RREVA. Mise en place et animation du CRATB et du COPIL de la structure régionale de prévention de l'antibiorésistance. Obtention en 2021 du financement FIR du CRATB. Gestion de l'appel à candidature pour la désignation au final d'une SRA à périmètre excluant les ES publics. Amarrage au RREVA de la nouvelle structure de Coordination régionale de la matério et réactovigilance (CRMV) de l'OI créée en 2021. Au total 6 réunions du RREVA, 3 journées régionales de sécurité des patients, participation effective de l'ARS à diverses manifestations et actions de SRVA destinées tant aux professionnels de santé qu'aux patients et usagers</p>	<p>Pérenniser et renforcer le pilotage régional des activités des différentes composantes des SRVA. Poursuivre l'organisation institutionnelle des journées régionales de sécurité des patients et l'accompagnement du CRATB et de la CRMV. Prêter une attention particulière aux conséquences de la nouvelle réforme des 4 vigilances liées aux produits de santé. Collaborer avec l'ARS Mayotte à la mise en place de leurs SRVA, à défaut de conventionnement avec les SRVA initialement créées et missionnées sur les deux îles.</p>
	<p>• Mise en place et animation du réseau régional des structures de vigilance et d'appui (RREVA)</p>	<p>Difficulté de mise en place de la mutualisation prescrite par la loi de réforme des vigilances. Cet objectif est à ré envisager eu égard à la dispersion géographique des implantations des SRVA</p>	<p>Favoriser la mutualisation prescrite des moyens des SRVA en ouvrant à leur regroupement géographique.</p>
<p>• Mise à niveau et réorganisation progressive de la couverture territoriale des vigilances</p>	<p>Sans objet depuis la scission ARS Réunion et ARS Mayotte. Cependant des échanges se font régulièrement entre les 2 ARS pour les signaux concernant les deux îles.</p>	<p>Mettre en place un temps d'échange plus institutionnel</p>	
<p>• Coordination de la réception et de la gestion des signaux issus des vigilances autour des points focaux régionaux : Réunion et Mayotte</p>	<p>Synthèse difficile à élaborer sur la période 2018 - 2021 pour plusieurs raisons : 1- grand ralentissement d'activité durant la période d'incertitude (juil 2019 - juin 2020) quant au maintien du financement FIR et à la désignation éventuelle d'une autre SRA / 2- Contextes sanitaire COVID-19 / 3- Exclusion des 4 ES publics du GHM du périmètre d'activité de la SRA désignée</p>	<p>1- Renforcer l'accompagnement de la SRA sur la base d'objectifs évaluable et concrets / 2- Envisager la désignation d'une SRA complémentaire (prévue par les textes) à missionner sur les 4 ES publics membres du GHM / 3- Clarifier la collaboration de la SRA avec l'ARS Mayotte</p>	
<p>• Développement d'une structure régionale d'appui auprès des acteurs de la santé sur les risques liés aux soins</p>			

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Synthèse des actions menées 2018- 2021	Perspectives 2023/2033 SRS La Réunion
	<p>3. Développement des capacités de riposte pour faire face aux risques émergents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité à détecter précocement tout risque émergent, notamment par l'optimisation des capacités analytiques des laboratoires orientées, en fonction des alertes sanitaires régionales ou internationales 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des capacités opérationnelles de riposte face aux risques émergents 	Plans ORSAN REB et ORSAN EPCLIM rédigés	Travail d'animation à effectuer autour de la planification ORSAN
<p>3. Renforcer la prévention des arboviroses (dengue, chikungunya, zika,...) et de la leptospirose</p>	<p>1. Maintenir à l'ARS OI un dispositif opérationnel de lutte anti vectorielle réactif et performant pour répondre aux enjeux de la menace vectorielle</p> <p>2. Faire évoluer les dispositifs ORSEC de lutte contre les arboviroses, en retours d'expérience de la gestion d'épisodes de circulation d'arboviroses, pour garantir une capacité d'intervention réactive en cas d'apparition de cas et, en situations épidémiques, une montée en puissance des dispositifs coordonnés de lutte anti-vectorielle</p> <p>3. Contribuer au renforcement de la mobilisation des collectivités locales en matière de salubrité publique, d'élimination des gîtes larvaires à moustiques et de lutte contre les rats, selon une stratégie ciblée et orientée en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique (arboviroses, leptospirose)</p> <p>4. Poursuivre la mobilisation d'un large réseau d'acteurs, s'appuyant sur des stratégies de mobilisation sociale en constante évaluation et évolution et prenant en compte le nécessaire développement de nouveaux outils et modes d'intervention, pour la promotion des gestes de prévention en matière :</p> <p>o de lutte contre les moustiques et d'élimination des gîtes larvaires</p> <p>o de lutte contre les rats et de prévention de la leptospirose</p> <p>5. Définir une stratégie de vaccination vis-à-vis de la leptospirose spécifique à la Réunion et à Mayotte</p>	<p>Après de nombreuses années sans circulation autochtone sur le territoire, la Réunion a connu quatre vagues successives d'épidémie de dengue de 2018 à 2021. L'importance de la mobilisation et du dispositif déployé (recours aux intérimaires, SDS, RSMA et Sécurité Civile) ont permis de limiter les contaminations et donc les impacts notamment sur le dispositif de soins soumis également à des contraintes importantes en 2020 et 2021, liées à la survenue de la pandémie de covid-19. Le service de lutte anti-vectorielle a su s'adapter pour évaluer, former, programmer l'ensemble du dispositif de réponse autour des cas et mettre en place une information régulière des communes, inter-communalités et de la Préfecture pour la mise en place d'actions ciblées de salubrité et de communication. Cette gestion est rendue possible par le développement des techniques analytiques sur le territoire et un outil performant de gestion des signalements GEOLAV. Il est aujourd'hui possible pour les laboratoires de transmettre de manière automatisée l'ensemble des résultats positifs de dengue. L'ARS reste cependant très attentive aux recherches de méthodes complémentaires et alternatives. Ainsi, elle accompagne et instruit les autorisations de divers projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet TIS de FIRD à Sainte-Marie (cible : Aedes albopictus - tests opérationnels de phase 2) - projet TIS renforcée du CIRAD à Saint-Joseph (cible : Aedes aegypti - test de phase 1, finalisés en 2021) - projet TII de la société Symbiotic au Port (cible : Aedes albopictus - démarrage de la phase de test opérationnel) <p>Le service LAV teste de plus les dispositifs BG-GAT (pièges à moustiques femelles gravides), en contexte de piégeage massif.</p> <p>Les travaux de révision du plan ORSEC ont été initiés au sein de l'ARS en collaboration avec SpF et la Préfecture au regard des 2 premières vagues d'épidémie de dengue survenues sur le territoire. Une nouvelle version du plan départemental et de ses annexes a été réalisée en 2019-début 2020. Elle intègre une révision des modalités de changement de niveau, du dispositif de surveillance et des stratégies de LAV. Avec l'arrivée de la covid-19, les travaux n'ont pu aboutir. A noter que les nouveaux textes parus en 2019 prévoient la réalisation d'un plan ORSEC. La DGS travaille actuellement à la définition d'un cadre pour l'élaboration de ces derniers.</p> <p>Après chaque vague épidémique, en plus de l'évaluation des résistances, un retour d'expérience en vue d'une évolution des stratégies a été réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2018 : saisine du GT vecteur de l'Anses + RETEX avec la DGS/Préfecture - 2019 : RETEX DGS, RETEX entomologistes médicaux - 2020 : avis Anses sur protocole d'intervention dans un contexte covid, étude Anses-IRD sur l'efficacité des actions de la LAV - 2021 : RETEX interne <p>Le service LAV a également piloté des études internes d'évaluation d'efficacité des dispositifs de piégeage BG-GAT et BAM, des traitements (tests de résistances en labo et sur le terrain) et l'évaluation des actions LAV du dispositif au regard de l'apparition de nouveaux cas.</p> <p>Le dispositif de mobilisation des collectivités est piloté par le Préfet sous commandement de son COP. Des réunions de coordination en Préfecture et dans les sous-préfectures sont organisées à fréquence hebdomadaire à bimensuelle. Dans ce cadre, les communes sont encouragées à la réalisation d'opérations de nettoyage de quartiers : nettoyage de l'espace public et des ravines, identification et élimination des dépôts sauvages, interventions en porte-à-porte de sensibilisation et d'élimination des gîtes larvaires, collecte renforcée des déchets et encombrants, sensibilisation et communication, etc... Un arrêté annuel de mesures d'urgence impose à tous les propriétaires ou occupants l'entretien régulier des bâtiments et terrains placés sous leur responsabilité. Cet arrêté autorise les services des communes à pénétrer dans les propriétés privées. Les maires peuvent alors, en cas de refus ou d'absence du propriétaire, soit verbaliser le contrevenant, soit procéder à une mise en demeure pour intervention immédiate et réalisation des mesures de lutte aux frais des personnes défaillantes.</p> <p>Afin de renforcer les capacités d'intervention des communes, des enveloppes Parcours Emploi Compétences (PEC) sont fléchées pour les interventions de nettoyage et de sensibilisation du public au sein des foyers de dengue.</p> <p>L'ARS a proposé de développer un axe spécifique sur la prévention des maladies vectorielles au sein des CLS notamment en lien avec l'épidémie de dengue. Si un volet LAV apparaît dans plusieurs CLS signés avant l'épidémie de dengue actuel, les communes n'ont pas fait part d'une volonté de développer de nouvelles actions dans ce cadre malgré les propositions de la DGARS.</p>	<p>En 2022 : De nouvelles adaptations stratégiques ont comme chaque année été validées avant la survenue d'une nouvelle vague épidémique. Après quatre années consécutives de circulation intense du virus de la dengue, la transmission de la maladie ralentit et le nombre de cas recensés depuis le début de l'année demeure très inférieur aux années précédentes. En effet, si la circulation de la dengue s'est maintenue durant tout l'hiver austral, les actions de lutte anti-vectorielle associées à l'apparition de phénomènes météorologiques moins favorables au développement des moustiques et la possible immunité acquise dans certains quartiers ont permis de réduire fortement la transmission du virus. Cependant, le service LAV demeure mobilisé, appuyé du SDS (près de 100 personnes mobilisées autour des cas) afin de limiter autant que possible l'émergence d'une nouvelle vague épidémique. L'ARS est en attente des résultats des différents essais des techniques complémentaires et alternatives mis en œuvre sur le territoire.</p> <p>Perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les expériences afin de maintenir un dispositif de réponse opérationnel et ses modalités de renfort - Poursuivre le développement de GEOLAV et continuer l'optimisation de l'intégration des signaux, dans GEOLAV et vers le SILAV - Evaluer la pertinence et la faisabilité du déploiement des techniques TIS et TI pour le territoire - Renforcer la collaboration avec les organismes de Recherche pour identifier et évaluer des techniques complémentaires de lutte <p>Perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la révision du plan en intégrant les retours d'expérience et les stratégies déployées depuis 2020 : développement de GEOLAV pour les signaux, arrêt des traitements de nuit, prépositionnement de la Sécurité Civile, limitation du nombre de passages dans les foyers les plus actifs au profit d'actions de sensibilisation et de salubrité publique... - Poursuivre les travaux d'exploitation des données disponibles sur la gestion des vagues épidémiques <p>Perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer, dans le cadre de la signature de nouveaux CLS, des actions de lutte contre les maladies à transmission vectorielle - Développer le projet des médiateurs en lien avec l'IREPS, pour appuyer les collectivités dans le montage d'actions de mobilisation sociale dans les quartiers cibles - Poursuivre et développer l'exploitation de l'outil ARBOCARTO (modèle prédictif des densités de moustiques et RO) pour orienter les actions des collectivités <p>Perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéployer les actions de sensibilisation de terrain suite au coup d'arrêt dû au COVID 19 - Poursuivre le développement et l'expérimentation d'outils numériques pour la promotion des gestes de prévention <p>Perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire un nouveau dispositif de communication - Poursuivre la collaboration avec l'IREPS sur le dispositif d'appui aux collectivités sur le développement d'actions ciblées de lutte anti-vectorielle
		<p>De 2018 à début 2020, la mobilisation de la population et des acteurs locaux contre l'épidémie de dengue et la promotion des gestes de prévention ont pris un véritable essor, sous l'impulsion des actions de mobilisation sociale variées menées par les équipes de l'ARS: sensibilisations dans les écoles, actions dans les quartiers, formations d'associations et d'agents de collectivités, etc...</p> <p>En 2020, avec la survenue de l'épidémie de COVID 19 et la mise en place des mesures de distanciation notamment, les activités de mobilisation sociale ont subi un véritable coup d'arrêt, du fait des interactions directes limitées voire prosrites. La stratégie s'est alors portée sur une communication dématérialisée avec le développement de messages informatifs sur les réseaux sociaux et l'expérimentation de jeux concours participatifs; l'utilisation de ces nouveaux outils a mis en lumière leur forte capacité à toucher un très grand nombre de personnes à la fois (plusieurs dizaines de milliers), avec des populations peu ou pas du tout ciblées lors des opérations de sensibilisation classiques: on parle par exemple des femmes au foyer âgées de 20 à 40 ans, très actives sur les réseaux</p> <p>Des évaluations de connaissances et des pratiques sur les maladies transmises par les vecteurs sont régulièrement réalisées sur l'île de la Réunion et permettent d'orienter les campagnes de communication. Depuis l'identification du premier foyer de dengue, des communications de presse régulières sont diffusées pour informer le grand public sur la situation épidémiologique, le dispositif de gestion, les gestes de prévention. Plusieurs campagnes de communication grand public ont également été réalisées en complément de ces communications hebdomadaires ou bi-mensuelles. Des actions de mobilisation sociale et de sensibilisation ciblées sont également réalisées par l'ARS, la Croix-Rouge, les collectivités ou encore les associations. De nombreuses interventions ont ainsi été réalisées en milieu scolaire.</p> <p>Après plusieurs vagues épidémiques, et la concomitance de l'épidémie de la covid-19, une lassitude de la population semble s'installer. Les messages de prévention sont moins audibles et les mesures de protection moins bien respectées malgré une campagne de communication axée en 2021 sur la sévérité de la Dengue à la Réunion.</p> <p>A l'issue du RETEX 2021, il est envisagé de redynamiser les actions de salubrité public et de sensibilisation avec un dispositif d'appui pour les collectivités financé par l'ARS et porté par l'IREPS.</p>	<p>Poursuite d'une information régulière</p> <p>Développer des compétences en interne sur la lutte intégré pour le déploiement d'une stratégie en lien avec les collectivités et les acteurs locaux (chambre d'agriculture, EPCI, FDGDON, ...)</p> <p>Prioriser la répétition de messages d'information sur la leptospirose et son traitement plutôt que d'une promotion à cette vaccination</p>
<p>4. Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance</p>		<p>RAS jusqu'en 2021</p> <p>RAS jusqu'en 2021</p> <p>RAS - Le CRHV n'a été désigné sur la thématique antibiorésistance en santé humaine qu'en juillet 2020 (cf au besoin les archives du DA DVSS et de PSAB ou DATPS)</p> <p>Il s'agit d'un dossier technique jamais géré par le CRHV</p>	<p>Mission désormais dévolue au CRATB mis en place et financé effectivement depuis septembre 2021</p>

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions	Synthèse des actions menées 2018- 2021	Perspectives 2023/2033 SRS La Réunion
	5. Mise en place d'un conseil en antibiothérapie en médecine de ville et à l'hôpital et animation/formation des réseaux de professionnels à l'utilisation graduée des antibiotiques	Ce dossier n'a jamais été géré par le CRHV, mais jusqu'à son départ en 2020 par l'ex-DA DVSS. A noter juste des difficultés effectives depuis 2018 à recruter un infectiologue : 1er mi-temps PH recruté seulement en nov 2020, second mi-temps recruté en juillet 2021	Mission désormais dévolue au CRATB mis en place et financé effectivement depuis septembre 2021
	6. Promotion de l'utilisation de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) facilitant la mise en route du traitement approprié	Généralisation de l'expérimentation selon l'évaluation de l'expérience pilote Déploiement des TROD en ES et auprès des professionnels de santé. Arrêt en 2022 du financement vers les ES car demande de leur autonomie. Les PS libéraux peuvent demander des produits à l'ARS pour une distribution sur 1 stock Ars disponible.	
	7. Promotion de traitements alternatifs en médecine humaine et animale	La promotion de traitements (qui plus est en santé humaine et animale) ne me semble pas relever de la DVSS mais plutôt du parcours de santé cie de la DATPS	RAS
5. Renforcer la préparation des acteurs de santé à pouvoir faire face à des situations sanitaires exceptionnelles, en prenant en compte les contraintes d'insularité	1. Déclinaison à la Réunion et à Mayotte du dispositif ORSAN dans ses différentes composantes, avec une priorisation sur les volets "Attentat - Afflux Massif de Victimes (AMAVI)" et "Risque Climatique - Épidémique - Vaccination (EPI-CLIM)"	- Rédaction du plan ORSAN "Risque Climatique - Épidémique - Vaccination (EPI-CLIM)"	
	2. Elaboration de la planification de mobilisation des ressources sanitaires, dans sa composante zonale Réunion/Mayotte, puis départementales (Réunion et Mayotte).	Poursuite de la rédaction des fiches du plan zonal de mobilisation	Poursuite de la rédaction des fiches du plan zonal de mobilisation
	3. Suivi et accompagnement des établissements dans l'écriture, l'actualisation régulière et la mise en œuvre :		
	a- des plans de sécurisation des établissements sanitaires et médico-sociaux	<p>(1) Établissements de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des ES par le groupe d'appui technique (GAT) - Mise en place du réseau des correspondants sûreté des ES et formation par les forces de sécurité intérieure - Appui à l'élaboration initiale des PSE (tous les ES sont dotés d'un PSE) et mise à jour annuelle - Financement des actions de sécurisation : répartition / attribution des crédits FMESPP - Très peu de conventions SSJ finalisées et signées, faute de temps <p>(2) Établissements médico-sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'accompagnement ni de suivi, faute de temps - Très peu de fiches de sécurité réalisées portées à la connaissance de l'ARS 	Poursuite des actions d'accompagnement des établissements La DVSS/CDSZ doit être associée aux travaux de refonte des CPOM ARS-ES et ARS-EMS Prévoir des difficultés à atteindre les objectifs concernant les EMS si les ETP consacrés à ces thématiques ne sont pas renforcés.
	b- des plans blancs des établissements de santé et plans bleus des établissements médico-sociaux		La DVSS/CVAGS doit être associée aux travaux de refonte des CPOM ARS-ES et ARS-EMS
4. Conception ou participation à des exercices de crises à l'échelle départementale et zonale et développement de la culture du retour d'expérience y compris auprès des établissements		La DVSS/CVAGS doit être associée aux travaux de refonte des CPOM ARS-ES et ARS-EMS	